

Toulouse, le 18 mai 2015

**Note remise par Jean Michel LATTES
Président de TISSEO SMTC**

A Monsieur SAINT AUBIN, Président de la Commission d'Enquête

TISSEO SMTC est l'autorité organisatrice de la mobilité par délégation de compétence de quatre intercommunalités : Toulouse Métropole, le Sicoval, la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) et le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine (SITPRT).

Ces intercommunalités représentent 101 communes et 966 000 habitants.

Le SMTC est notamment en charge d'organiser les politiques publiques de transport et de préparer celles de demain dans un contexte de développement économique et d'urbanisation en pleine mutation. Il élabore et met en œuvre le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Ce dernier, approuvé en 2001, avait retenu le principe d'une desserte de Labège Innopole dans le prolongement de la ligne B au Sud-Est de l'agglomération.

Des études de faisabilité ont été engagées et le programme de l'opération a été approuvé au Comité Syndical du 4 juillet 2006, pour un montant total de 350 M€ HT (valeur 2004) et une mise en service envisagée en 2012-2013.

En 2009, le SMTC arrêtait le projet de révision du PDU en intégrant la liaison Ramonville / Labège sans indication de mode.

Le 11 juillet 2011, le SMTC décidait d'engager le programme du projet sur la base d'un site propre bus évolutif en métro. Début 2012, un accord entre le SMTC et le Sicoval actait la participation du Sicoval au financement de cette opération, l'abandon de la phase transitoire en bus et le lancement des études en mode VAL.

Les études ont été menées sous maîtrise d'ouvrage mandatée à la SMAT et ont donné lieu à :

- une phase de concertation dont le bilan a été approuvé au Comité Syndical du 8 juin 2012 ;
- l'approbation des études d'avant-projet au Comité Syndical du 12 décembre 2013 ;
- l'approbation du dossier d'Enquête Publique au Comité Syndical du 20 février 2014 présentant une opération avec un budget de 373,9 M€ HT (valeur 2011) et une mise en service fin 2020.

Dans la continuité, afin de conserver la dynamique de projet « Prolongement de la Ligne B », l'enquête publique a été organisée et a démarré le 2 avril 2015 pour se terminer le 18 mai.

En parallèle, force est de constater que le contexte territorial et financier a fortement évolué de même que les besoins de mobilité de la grande métropole toulousaine (perspective de 500 000 déplacements quotidiens en plus à l'horizon 2025).

Le SMTC a ainsi délibéré le 4 février 2015 afin de préciser sa stratégie de mobilité à l'horizon 2020 2025 2030, reposant d'une part, sur la révision du PDU et d'autre part, sur la définition d'un réseau structurant, avec notamment un plan Métro ambitieux (cf. délibération du Comité Syndical ci-jointe).

La révision du PDU devra prendre en compte les données actualisées du contexte de mobilité de la grande métropole toulousaine qui sont déterminantes pour l'attractivité du territoire.

Le projet Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de Métro) constitue un élément majeur du futur réseau structurant. Il a ainsi pour objectif :

- de desservir les grands pôles économiques du territoire (pôle aéronautique Blagnac Colomiers, future gare LGV, Labège Montaudran ...),
- d'apporter des réponses capacitaires (besoins de mobilité),
- de renforcer l'attractivité nécessaire au développement de la grande métropole toulousaine.

Il donnera lieu à un dossier de choix à la fin de l'année 2015.

Le contexte financier et budgétaire nécessite un exercice de prospective qui permettra de planifier et programmer la mise en œuvre de l'ensemble des projets constituant cette stratégie de mobilité.

Dans cette perspective, la Déclaration de Projet du Prolongement de la Ligne B constituera la prochaine étape charnière dans les 6 mois à venir.

D'ici cette échéance, il apparaît utile d'organiser l'actualisation du projet et la mise à jour du planning en tenant compte des conclusions de l'enquête publique.

De même, un accord politique relatif au plan de financement devra être confirmé entre les différents partenaires. Le SMTC réunira donc les différentes composantes intéressées par le Prolongement de la Ligne B pour assurer cette étape de consolidation technique et préparer les conditions de la décision politique.

Ce calendrier s'inscrit dans la démarche collégiale décrite précédemment visant à traduire la stratégie mobilité 2020 2025 2030 en projets et à programmer leur réalisation.